

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JULES PAUTET

Quelques chiffres sur la péninsule italique

Journal de la société statistique de Paris, tome 1 (1860), p. 57-60

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1860__1__57_0

© Société de statistique de Paris, 1860, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II.

Quelques chiffres sur la Péninsule italique, par M. JULES PAUTET.

Les événements graves qui se sont accomplis en Italie, rendent opportuns, nous le pensons, quelques chiffres de statistique calculés sur son état nouveau.

Par suite de l'annexion des duchés de Toscane, de Parme, de Modène et du Milanais (sans y comprendre les Romagnes qui, d'après la déclaration même du roi Victor Emmanuel, devront être administrés à part, comme relevant de la suzeraineté du pape), le royaume de Sardaigne ou plutôt de l'Italie septentrionale comptait 98,794 kilomètres carrés, avant que l'annexion du duché de Savoie proprement dit et du comté de Nice fût définitivement consommée. Ce chiffre doit être réduit aujourd'hui à 90,346 kilomètres carrés, ainsi décomposés : royaume de Sardaigne, 75,457 kilomètres carrés ; Milanais, 16,580 kilomètres carrés ; Modène et Lucques, 1212 kilomètres carrés ; Parme, 1200 ; Toscane, 4345 ; ensemble 90,346 kilomètres carrés, qui, avec Nice et Savoie formant 8,488 kilomètres carrés, reproduisent le chiffre total de 98,594 kilomètres carrés.

La population du nouveau royaume de la maison de Savoie sera de 10,931,253 habitants, ainsi décomposés : Sardo-Lombards, 8,031,938 habitants ; Modène, 604,512 ; Parme, 499,836 ; Toscane, 1,793,967 ; total égal 10,931,253 habitants.

Tous les États de la péninsule italique ne seront plus placés que sous le sceptre de 4 souverains : le pape, le roi de Sardaigne, le roi de Naples et l'empereur d'Autriche ; ces divers États comptent ensemble 24,482,224 habitants, dont il faudra retrancher 520,000 pour la Savoie et 226,000 pour Nice et la principauté de Monaco.

Aux chiffres de population que nous avons donnés, il faut ajouter pour la Vénétie 2,306,658 habitants ; pour les États romains, y compris Bologne, Ravonne, Ferrare et Forli, 3,126,263 habitants ; pour les Deux-Siciles, 9,117,050 habitants ; ces trois chiffres sont compris dans l'évaluation totale de 24,482,224 qui est celle de la péninsule entière.

La population de la Sardaigne (île) est naturellement comprise dans le chiffre général ; elle y figure pour 577,282 habitants.

Le budget du nouveau royaume de l'Italie septentrionale (toujours moins les Romagnes), est de 251,972,233 francs de recettes, et de 261,050,050 francs de dépenses.

Il est intéressant de mettre en regard les autres budgets de l'Italie.

Les États pontificaux, avec les Romagnes, ont de recettes annuelles : 14,662,088 scudi, environ 60 millions de francs; les dépenses s'élèvent à 14,520,022 scudi; il y a donc un excédant de 142,066 scudi, qui s'accroît d'une réserve de 100,000 scudi.

Dans les Deux-Sicules, les recettes sont de 31,626,359 ducats et les dépenses de 31,949,628 ducats, ce qui fait à peu près 125,504,436 francs de recettes, et 127,998,552 de dépenses; il y a à peu près 2,500,000 francs de déficit.

Comme la Vénétie ne restera pas étrangère au commerce de l'Italie, qu'elle en est partie intégrante, et que la situation nouvelle de Venise, sa capitale, malgré la concurrence redoutable de Trieste, pourra prendre, ainsi que nous l'avons fait pressentir ailleurs¹, une immense importance, surtout si le grand et fécond projet d'ouverture de l'isthme de Suez se réalise, comme nous avons heureusement tout lieu de le penser, il est essentiel de comprendre cette province dans notre tableau d'évaluation de la puissance italienne. Nous avons donné sa population, voici son budget : 40 millions de francs de recettes et 45 millions de dépenses; mais nous le répétons, sa situation commerciale doit changer de la manière la plus notable.

S'il n'est plus question, au moins pour le moment, d'une confédération italienne, il n'est pas possible de ne point prévoir l'époque où les gouvernements de la péninsule se rallieront à l'idée d'un *Zollverein italique*, dans lequel la Vénétie devra être comprise.

L'importance du commerce des différents États de la péninsule va nous faire comprendre la puissance que pourrait acquérir ce *Zollverein*.

En 1856, l'importation du commerce général dans les États sardes d'alors a été de 396,313,000 fr., l'exportation de 313,079,000 fr. L'importation du commerce spécial a été de 267,317,000 fr. et l'exportation de 193,018,000 fr., ce qui fait pour le mouvement total 709,397,000 fr. au commerce général et 460,333,000 fr. au commerce spécial. Ce mouvement a porté sur les soies et soieries, céréales et pâtes, denrées coloniales, cotons et cotonnades, laines et lainages, métaux, vins, esprits et huiles, mercerie, quincaillerie, bestiaux, fruits, semences et plantes, carton, papier et livres.

La France, cette même année, a continué à tenir le premier rang dans le commerce général sarde; le mouvement total de ses exportations et de ses importations a été de 164,971,000 fr.

Nous avons envoyé aux États sardes : soies grèges pour 8,574,000 fr., tissus de laine pour 6,104,000 fr., tissus de coton pour 5,572,000 fr., du sucre pour 5,554,000 fr., des tissus de soie pour 4,594,000 fr., des grains pour 2,371,000 fr., enfin de la quincaillerie et de la mercerie pour 2,371,000 fr. Nous avons reçu des États sardes, pour ne parler que des produits principaux : soie pour 64,502,000 fr., huiles pour 9,816,000 fr., bestiaux pour 4,285,000 fr., riz pour 4,249,000 fr., graine de vers à soie pour 1,417,000 fr., plomb pour 1,049,000 fr.

On le voit, l'extension du royaume de Sardaigne, avec les relations amicales qui l'unissent à la France, donnera un rapide essor à notre commerce, et les plus grands avantages commerciaux résulteront du bon accord des deux pays.

Dans le duché de Modène, la valeur des importations et des exportations réunies s'élève à environ 21 millions de francs par année.

En Toscane, l'effectif de la marine marchande est de 959 bâtiments, donnant un total de 59,023 tonnes. Le produit des douanes y a été en 1856 de 10,281,843 fr.; dans le même État, la récolte de la soie en cocons est annuellement de 1,200,000 kilogrammes, à 4 et 5 fr. le kilog. La pêche du corail y représente une valeur de 4,200,000 fr.; les 33,500 kilogrammes de corail que pêche la Toscane annuellement se dirigent sur Livourne pour les 2 cinquièmes, et sur Gènes, Naples et Marseille pour le reste.

1. *Journal des économistes*.

Dans le port franc de Livourne, le mouvement des céréales est considérable; c'est là aussi que se concentre un commerce important de chiffons venant de Tunis et des États barbaresques; et dont les États-Unis seuls demandent annuellement 25,000 balles. Le commerce de l'albâtre avec la France est de 700,000 livres pesant; celui des marbres de Carrare et de Massa, avec la France surtout, la Belgique, l'Angleterre et l'Amérique, représente une valeur de 1,836,000 francs.

Quant aux États pontificaux, y compris Bologne, Ferrare, Ravenne et Forli, voici leur importance commerciale. En 1856 leur marine marchande s'élevait à 1852 navires dans les ports de l'Adriatique et de la Méditerranée, donnant un effectif de 41,360 tonnes, et montés par 10,076 marins.

Le mouvement maritime pour l'ensemble des États romains a été en 1856 de 7,597 navires entrés dans les ports des deux mers, et de 6,586 navires sortis, formant un total de 14,183 navires, jaugeant ensemble 1,193,612 tonnes et ayant à bord 155,635 hommes d'équipage.

Dans le port de Civita-Vecchia sont entrés, en 1856, 576 bâtiments à vapeur, ayant à bord 24,226 passagers. Tous les chiffres que nous donnons sur le mouvement commercial des États romains témoignent d'une importance dont peut-être l'on ne s'est pas toujours suffisamment rendu compte. En un mot, l'importation et l'exportation forment un total de 105 millions, et, chose remarquable, un sage abaissement des droits à l'entrée a provoqué une élévation notable de ce chiffre qui a été, en 1856, de 130 millions.

Dans les mêmes États pontificaux, 287 filatures ont filé 4,893,799 livres de cocons, dans l'année 1857. On arrive à établir par la moyenne une vente de soie pour cette même année montant à 13,650,000 fr.

La vente des objets d'art, peinture et sculpture antiques atteint le chiffre de 2,177,596 fr. par année.

Si nous passons aux chiffres du mouvement commercial des Deux-Siciles, nous pourrions nous faire une idée à peu près complète de l'importance de la péninsule italique au point de vue des échanges et des forces productives.

En 1856, le mouvement d'importation et d'exportation dans les Deux-Siciles s'est élevé au chiffre de 160,807,000 fr. L'Angleterre figure pour 24,000,000 de francs dans ce chiffre; la France pour 19,095,000 fr.; l'Amérique pour 11,000,000 fr.; la Hollande pour 5,860,000 fr.; les États sardes anciens pour 3,919,000 fr.; les États romains pour 1,500,000 fr.; l'Espagne pour 1,250,000 fr.; la Toscane pour 1,100,000 fr.; etc.

La France a l'avantage relativement aux produits tirés des Deux-Siciles; elle en a reçu pour 36,030,000 fr.; l'Angleterre pour 24,550,000 fr.; l'Autriche pour 11,830,000 fr.; la Russie pour 5,000,000 fr.; la Hollande pour 2,252,000 fr.; etc.

Les objets que les Deux-Siciles demandent au commerce extérieur sont les sucres pour 8 millions de francs; les cafés, les poissons salés, les tabacs, le charbon de terre, pour 2,200,000 fr.; les cotons et étoupes pour 7,680,000 fr.; les cotons filés pour 9 millions; les tissus de laine, de coton, de soie et de fil pour 5 millions.

En échange de ces produits, les Deux-Siciles expédient (la Sicile exceptée) des huiles pour 33,325,000 fr., des blés pour 21,000,000 fr., des soies pour 14,025,000 fr., des garances pour 4,150,000 fr., des laines pour 3,500,000 fr., des amandes pour 2,000,000 fr., de la réglisse pour 1,550,000 fr., des peaux de toute sorte pour 1,100,000 fr., des fruits secs pour 900,000 fr., de la crème de tartre pour 620,000 fr., de la graine de lin pour 350,000 fr., enfin des produits divers pour 5,500,000 fr.

Le mouvement du port de Naples, cabotage compris, a été en 1856 de 7,435 navires, tant entrés que sortis, jaugeant ensemble 1,113,524 tonneaux; dans l'intercourse (toujours navires entrés et sortis réunis), la France figure pour 198 navires à voiles jaugeant 32,643 tonneaux, et 513 navires à vapeur jaugeant 152,408 tonneaux.

Le service direct des messageries impériales établi entre Marseille, avec relâche à Civita-Vecchia, a donné une grande importance à la navigation avec la France.

En ce qui concerne la Sicile proprement dite, le mouvement commercial a été en 1856 de 26,227,000 fr. en importations, et de 59,211,000 fr. en exportations.

Les produits importés en Sicile sont : le sucre pour 2,899,000 fr., les lainages pour 2,868,000 fr., les tissus de coton pur pour 2,540,000 fr., les tissus mélangés pour 2,021,625 fr., le café pour 1,516,000 fr., les soieries pour 1,285,000 fr., les cuirs pour 1,598,000 fr., le fer pour 1,415,000 fr., le coton filé pour 906,000 fr., le charbon de terre pour 874,000 fr., les ouvrages en fer pour 871,000 fr., les toiles pour 773,000 fr., la poterie et la verrerie pour 683,000 fr., le tabac pour 383,000 fr., la morue pour 513,000 fr., les peaux tannées pour 428,000 fr., et la cire pour 429,000 fr.; on y importe encore la papeterie, les livres, le plomb, les planches, etc.

L'île exporte pour 16 millions de soufre, 10 millions de sumac, 4 millions de soie, 4 millions de vins et esprits, 8 millions d'oranges et citrons, 2 millions de fruits secs, 2 millions d'huile d'olive, 1 million de graine de lin, 1 million de chiffons, 1 million de pâte de réglisse; puis la manne, le sel, les semences, les essences, la soude, la crème de tartre, le jus de citron, les peaux et les cantharides.

On le voit, la péninsule italique pacifiée, laissée en possession de son autonomie, reliant ses divers États par un puissant et libéral *Zollverein*, deviendra pour le monde, et particulièrement pour nous qui y serons sur le pied des plus favorisés, un marché précieux pour nos produits, et une mine féconde d'échanges internationaux sous l'égide de la liberté commerciale.

Le tableau général récapitulatif suivant est de nature, croyons-nous, à démontrer l'importance des relations qui ne sauraient manquer de l'établir entre la France et la péninsule italique :

Superficie, population, budgets et commerce de l'Italie. — Tableau général récapitulatif.

<i>Royaume de Sardaigne, augmenté de la Lombardie, Modène et Lucques, Parme et la Toscane.</i>	} Superficie	90,346 k. c.
		} Habitants
	} Budget	
		} Commerce général et spécial en 1857.
} Importation	782,059,000 fr.	
	} Exportation	568,773,000 fr.
<i>États pontificaux (y compris Bologne, Ravennes, Ferrare et Forli).</i>		} Superficie
	} Habitants	
		} Budget
	} Commerce général et spécial en 1857.	
} Importation		70,364,000 fr.
	} Exportation	47,998,000 fr.
<i>Royaume des Deux-Siciles.</i>		} Superficie
	} Habitants	
		} Budget
	} Commerce général et spécial en 1857.	
} Importation		74,625,000 fr.
	} Exportation	62,250,000 fr.
<i>Vénétie</i>		} Superficie
	} Habitants	
		} Budget
	} Commerce général et spécial en 1857.	
} Importation		» »
	} Exportation	» »

Ce tableau peut donner une idée (idée seulement approximative, puisqu'il devra être modifié vraisemblablement d'après des événements ultérieurs faciles à prévoir), une idée de la puissance d'un *Zollverein* italien.